

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/04/2012

Date de la convocation:

16/04/2012

Date d'affichage:

17/04/2012

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

L' an 2012 et le 23 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, KIEFFER Adrienne, MM : BALL Jean-Claude, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, MERTZ Olivier MESSMER Jean-Marc, PREVOT Dominique, SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, WALTER Gérard, WEHRUNG Freddy, WEISBECKER Jean,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 072.2012

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 4

Abstentions : 3

Mention exécutoire : Non

072.2012 : Budget annexe " Ilot urbain centre Woerth " : budget 2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°051.2012 du 27 février 2012 créant le budget annexe « ilot commercial bourg centre Woerth »

Vu l'avis du bureau du 16.04.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et trois abstentions, décide :

- De corriger la délibération n°051.2012 en modifiant l'intitulé du budget annexe « ilot commercial bourg centre Woerth » en « ilot urbain bourg centre de Woerth », ouvert pour y comptabiliser l'ensemble des recettes et dépenses liées à l'opération d'aménagement et de développement urbain de cet ilot en vue de sa réhabilitation en un espace commercial et d'habitat, budget soumis à TVA,
- D'approuver le budget annexe « ilot urbain centre Woerth » comme suit :
 - Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 0 €
 - Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 200 000 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 02/05/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :